



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	26

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 25 septembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON
s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation
adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux
dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, ROBERT Astrid donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny

Conseillers Municipaux absents : POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey, MORENO Manuel

Délibération N° 25/44-

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Pour des raisons techniques liées aux schémas comptables issus de la nomenclature budgétaire M57, il convient de réajuster, sans impact financier, la répartition des crédits budgétaires entre les comptes 675 « valeurs comptables des immobilisations cédées », 775 « produits des cessions d'immobilisation », 2111 « Terrains nus » et le chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations ». Ces écritures correspondent au montant des sorties d'inventaire liées aux cessions d'actifs attendus sur l'exercice 2025.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la Commission des Finances en date du 22 Septembre 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de la commune comme suit :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-675-020 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-775-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000 000.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
R-2111-020 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Total Général		-1 000 000.00 €		-1 000 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 31/10/25
Et de la publication sur le site internet le... 31/10/25
ou notification le